

# Fonds de recherche du Québec

*Nature et Technologies* • *Santé* • *Société et Culture*

XXXI<sup>e</sup> Colloque de l'ADARUQ

## Les points saillants des *nouvelles* règles générales communes

Anne-Cécile Desfaits, FRQS

Marie-Thérèse Duquette, FRQSC

Claude Pinel, FRQNT

Mercredi 19 novembre 2014

Québec 



# Pourquoi de NOUVELLES règles générales communes ?

- **Contexte de regroupement** des Fonds autour d'une bannière FRQ – plus d'échanges entre les directions des Fonds et les grands secteurs de recherche
- **Souci de cohérence** entre les trois Fonds
- **Message commun** à acheminer pour les conditions d'accès aux concours, les dépenses admissibles, les règles d'éthique, la reddition de comptes, etc.
- Conditions pour **faciliter la vie** des chercheurs et des étudiants qui peuvent soumettre une demande d'un Fonds à l'autre
- Utilisation d'un **seul document d'information**, partant du dépôt d'une demande à la fin de la subvention
- Règles mieux adaptées pour d'éventuels programmes de **recherche intersectorielle**

# Points saillants

- Document qui met en lumière les **pratiques communes** auxquelles les trois Fonds souscrivent et qui s'adresse aux **chercheurs**, aux **étudiants** et aux établissements qui gèrent les fonds.
- Actualisation des règles générales communes s'appliquant à **l'ensemble de la programmation** offerte par les Fonds. Ces règles s'appliquent, sauf indication autre dans les règles des programmes.
- Intégration des **règles d'utilisation des subventions**, qui pour SC et NT étaient présentées à part
- **Harmonisation de la terminologie** en usage dans chacun des Fonds.

# Points saillants (suite)

- Ajout d'articles pour **réaffirmer l'importance de la liberté académique** et de la protection de l'information personnelle et confidentielle des demandes de financement déposées auprès des Fonds.
- Réaffirmation de l'importance de **l'éthique en recherche** et des précisions sur l'intégrité et le conflit d'intérêts en référant à la *Politique sur la conduite responsable en recherche*, sur la recherche environnementale et sur les responsabilités des établissements en ce qui a trait à l'obtention des certificats d'éthique.
- Mise à jour des certains aspects juridiques, notamment en **matière de propriété du matériel** issu de la recherche publique.

# Points saillants (suite)

- Assouplissement de **certaines conditions d'admissibilité** afin d'accueillir un plus grand nombre d'étudiants, de jeunes professeurs-chercheurs et de chercheurs étrangers.
- Clarification des **balises de financement** et réaffirmation des conditions pour que les fonds publics soient octroyés et gérés dans la plus grande rigueur et dans le respect des normes et législations en vigueur.
- Actualisation de la section « **Dépenses admissibles et non admissibles** » et admissibilité accrue de certaines dépenses en ce qui a trait à la conciliation travail/famille.
- Mise à jour des conditions pour que les **résultats de la recherche** financée par les Fonds soient accessibles, diffusés et valorisés.

# À venir

- Adaptation pendant l'année 2014-2015
- Certaines rubriques sont déjà sur la sellette pour des modifications potentielles à discuter avec les comités de programmes des trois conseils d'administration :
  - Conditions de la double appartenance dans un contexte où l'on encourage l'intersectoriel (art 3.1)
  - La justification des dépenses pour l'année supplémentaire autorisée (art 6.10)
  - Certaines dépenses non admissibles à réviser (chapitre 8)
  - Etc.
- D'autres aspects qui nécessitent des clarifications ?

Questions ? Commentaires ?